

**RCS : AVIGNON**  
**Code greffe : 8401**

Documents comptables

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

**Numéro de gestion : 2005 B 40039**  
**Numéro SIREN : 480 416 239**  
**Nom ou dénomination : AMK**

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 14024

# Greffe du tribunal de commerce d'Avignon



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 04/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/14024

### Déposant :

Nom/dénomination : AMK

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 480 416 239

N° gestion : 2005 B 40039



*P*

Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS				Néant	
Adresse de l'entreprise : 659 CHE CHEMIN SAINT ROCH 84200 CARPENTRAS					
Numéro SIRET* : 48041623900048					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2017	
Exercice N, clos le : 31/12/2018					
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010 68 600	012 68 600	68 600	68 600
M	Incorporelles - Autres*	014 530	016 530		
M	Immobilisations corporelles*	028 22 016	030 22 016	-0	
	Immobilisations financières* (1)	040 359	042 359	359	359
Total I (5)		044 91 505	048 22 546	68 959	68 959
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068 503	070 503	503	304
U	(2) - Autres* (3)	072 33 595	074 33 595	33 595	33 523
L	Valeurs mobilières de placement	080 6 000	082 6 000	6 000	6 000
A	Disponibilités	084	086		
N	Charges constatées d'avance*	092 1 186	094 1 186	1 186	546
Total II		096 41 285	098 41 285	41 285	40 374
Total général (I + II)		110 132 789	112 22 546	110 244	109 333

<b>PASSIF</b>				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	7 500	7 500	
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126	750	750	
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131 )	132	90 272	88 290	
P	Report à nouveau	134			
R	Résultat de l'exercice	136	995	1 982	
E	Provisions réglementées	140			
Total I		142	99 517	98 522	
Provisions pour risques et charges Total II		154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	4 558	4 995	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	5 380	3 280	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : (169 ) 742 )	172	788	2 536	
E	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	10 726	10 811	
Total général (I + II + III)		180	110 244	109 333	
R	(1) Dont immobilisations financières	193	359	(4) 195	
E	à moins d'un an				
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182
V				ou créées au cours de l'exercice*	
I	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184
	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*	

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

- 2 OCT. 2019



		Néant		*	
Désignation de l'entreprise :		SARL ALLIANCE TAXIS		Exercice N, clos le (1)	
A - RESULTAT COMPTABLE		31/12/2018		Ex. N-1, clos le (2)	
		31/12/2017			
P	Ventes de marchandises* dont export et livraisons	209		210	
R	Production vendue biens Production vendue services*	215		214	
		217		218	70 699
D	Production stockée* (variant stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	
X	Autres produits			230	2
					1 640
	<b>Total des produits d'exploitation hors T V A (I)</b>			232	70 700
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	7 320
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	33 191
E	- mobilier 6 556 - immobilier )				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* )	243	637	244	637
	Rémunérations du personnel*			250	26 855
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	712
X	Dotations aux amortissements*			254	
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. cales étranger )	259		262	57
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles )	260			
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	68 771
					62 532
	<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			270	1 929
					2 426
	Produits financiers ( III )			280	15
D	Produits exceptionnels ( IV )			290	
					142
I	Charges financières ( V )			294	650
V	Charges exceptionnelles ( VI )			300	299
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o )	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 3 )	348			
S	Impôts sur les bénéfices* ( VII )			306	
	<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )</b>			310	995
					1 982
	<b>B - RESULTAT FISCAL</b>			312	995
	Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit col.2				314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
F	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	
I	Provisions non déductibles*			322	
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	248
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	
	Part de loyers dispensés de réintégration )		248		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				299
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342
	Entreprises nouvelle (44 sixies)	985			
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)		987		
	Zone restruct. défensive (44 terdecies)			127	
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		
	Pôle de compétitivité hors CICE			990	
	Reprise d'entre en difficulté (44 septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44 sixies A)		989		
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD			992	
	Dont ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Dont investissements outre-mer		344		
	Dont créances due au report en arrière du déficit*			346	
	Déduct exception (art 39 decies)				
	<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS</b>			352	1 294
	Bénéf. col.1, Déficit col.2				354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
E	Déficits antérieurs reportables * dont imputés/résultat :				380
					1 294
	<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS</b>			370	0
	Bénéf. col.1, Déficit col.2				372









Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS		Néant :			
<b>1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglem.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B 780		

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 414	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	1 294	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	13 120		
Déficits de l'exercice	880			
TOTAL des déficits restant à reporter	870	13 120		

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	712	Montant de la TVA collectée	374 7 052
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 6 418
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC



Désignation de l'entreprise : SARL ALLIANCE TAXIS	Néant : <input checked="" type="checkbox"/> X **		
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 12		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
<b>Total 1</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
<b>Total 2</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145	0	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
<b>Total 3</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	137	0
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	0	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC



Exercice ouvert le :	01/01/2018	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2018	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/>	taxation au tonnage <input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SARL ALLIANCE TAXIS 659 CHE CHEMIN SAINT ROCH 84200 CARPENTRAS			
N° Siret	48041623900048	Adresse du principal établissement	
		Ancienne adresse en cas de changement :	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art Z23 A à U du ogp)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
<b>B ACTIVITE</b>			
Activités exercées (souligner l'activité principale)		TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXI	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>		DEFICIT (Report de la ligne	
Bénéfice imposable au taux de 15 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Bénéfice imposable au taux de 28 %			
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %			
<b>2 Plus-values</b>		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables	PV exonérées
à 19 %	à 19 %	à 0%	(art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :</b>			
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Tem entr <input type="checkbox"/>	PME innovantes <input type="checkbox"/>
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'invest immo cotées <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	BUD art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>			
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>	
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>			
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.</b>			
		Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS</b>			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case <input type="checkbox"/>			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
		N° d'identification fiscale	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		N° d'identification fiscale	
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
		WINSIS	
<b>Nom, adresse, téléphone, télécopie :</b>			
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone 04.90.83.27.87 1660 RTE D'AVIGNON ZAC AIGUES FRAICHES 2			
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
n° agrément			
Visa :		Viseur conventionné	
CGA/AGA <input type="checkbox"/>		A CARPENTRAS le 17/05/2019	
Norm du déclarant : M KUZMIC			
Qualité du déclarant : GERANT			

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC



Désignation de l'entreprise : <b>SARL ALLIANCE TAXIS</b>																																																										
et date de clôture de l'exercice: <b>31/12/2018</b>																																																										
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>																																																										
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																																																									
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																																																									
2	Mt des distribut <sup>o</sup> correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																																																									
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																																																									
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																																																									
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																																																									
	(g)																																																									
	(h)																																																									
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																																																									
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																																																									
7	Montant des revenus répartis (5) <span style="float:right">Total (a) à (h)</span>																																																									
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>																																																										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:5%; text-align:center;"><b>SARL</b></td> <td colspan="7">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="width:5%; text-align:center;">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td rowspan="3" style="width:5%; text-align:center;">année du versement (3)</td> <td colspan="6" style="text-align:center;">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="width:10%; text-align:center;">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td style="width:10%; text-align:center;">Ind. forfaitaires (5)</td> <td style="width:10%; text-align:center;">Remboursements (6)</td> <td style="width:10%; text-align:center;">Ind. forfaitaires (7)</td> <td style="width:10%; text-align:center;">Remboursements (8)</td> </tr> <tr> <td>MR KUZMIC</td> <td style="text-align:center;">750</td> <td style="text-align:center;">2018</td> <td style="text-align:center;">21 805</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>GERANT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>659 CH ST ROCH</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>84200 CARPENTRAS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>SARL</b>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées						Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	MR KUZMIC	750	2018	21 805					GERANT								659 CH ST ROCH								84200 CARPENTRAS							
<b>SARL</b>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																									
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées																																																								
		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																																																					
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																																				
MR KUZMIC	750	2018	21 805																																																							
GERANT																																																										
659 CH ST ROCH																																																										
84200 CARPENTRAS																																																										
<b>J DIVERS</b>																																																										
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																																										
Adresses des autres établissements																																																										
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>																																																										
<b>REMUNERATIONS</b>	<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %</b>																																																									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																																																									
	MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																									
	MVLT restant à reporter																																																									

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC



**EURL ALLIANCE TAXIS**  
**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée**  
**Au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 659 Chemin Saint Roch**  
**84200 CARPENTRAS**

**RCS AVIGNON 480 416 239**  
**SIRET 480 416 239 00048**

**Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par**  
**l'assemblée générale du 28 juin 2019**  
**statuant sur les comptes de l'exercice**  
**arrêtés au 31 décembre 2018**

\* \* \*

L'associé décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 995 euros de la manière suivante :

Affectation au compte "Autres Réserves" pour 995 euros

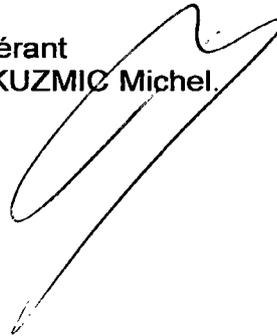
Le compte Autre Réserves présentera un solde de 91 267 €

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 28 juin 2019.

le gérant  
M. KUZMIO Michel.



*P*